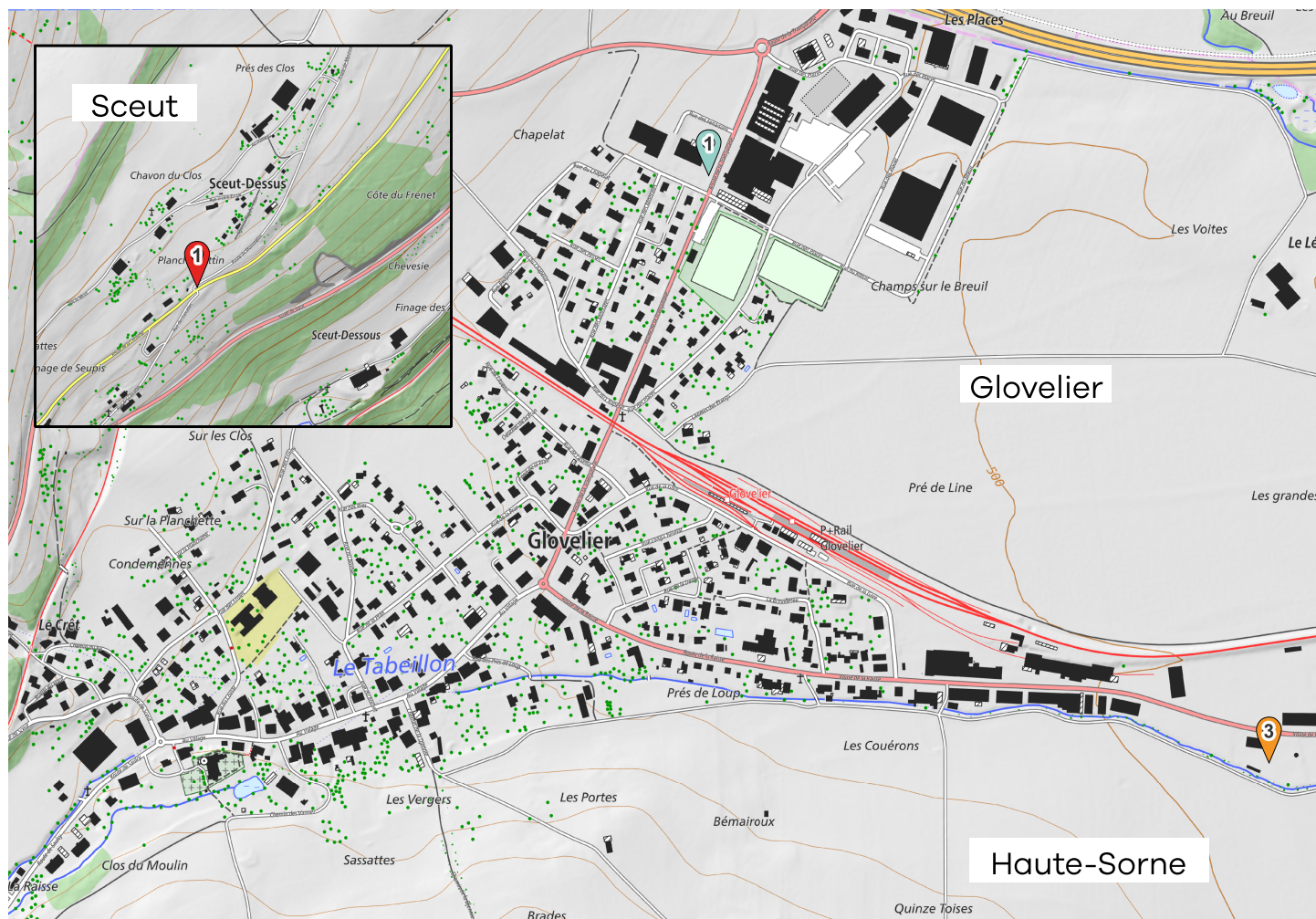




2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Point de collecte ordures ménagères et déchets encombrants



Déchetterie



Ecopoint

Données swisstopo 07.2024



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Haute-Sorne
Sceut



SEOD
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Ma contribution financière

- À l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Mes écopoints

Dépôt les jours ouvrables de 07h00 à 12h00, de 13h30 à 19h00. Le samedi, ouverture de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

1 - Halle polyvalente, rue de la Transjurane 29 : verre, papier/carton, boîtes de conserve/alu, textiles, capsules Nespresso.

Huiles végétales et minérales : Bassecourt, rue du Vieux Moulin 23, à proximité du local voirie, à côté des moloks.

Cartons volumineux ou volume important de papier/carton : écopoint des Grands Prés à Bassecourt et écopoint CCSC à Courfaivre, presse en self-service.

Ordures ménagères : à mettre dans des sacs à ordures officiels. À déposer au point de collecte intersection Corniche-Montmelon les jours de ramassage.

Informations sur les conteneurs semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Horaires

Les sacs à ordures officiels sont à déposer dans les containers semi-enterrés "Moloks®", les jours ouvrables de 6h00 à 20h00.

Pour les "Moloks®" placés dans un écopoint, leur utilisation est soumise à l'horaire de l'écopoint, soit : du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Contact et infos

Commune de Haute-Sorne

Service technique
Rue de la Fenatte 14
2854 Bassecourt
+41 (0)32 427 08 60
tec@haute-sorne.ch
www.haute-sorne.ch/fr/Vivre/Dechets.html

Déchetterie communale

3 - Place du silo à sel à Glovelier : déchets inertes, ferraille, papier, carton, sagex blanc, cendres de bois, appareils électriques. Collecte le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h à 11h30, selon le calendrier.

SEOD

Dates d'ouverture des samedis 2026 : 8h30 à 11h30 :

- le 11 et le 25 avril ;
- le 9 et le 23 mai ;
- le 6 et le 20 juin ;
- le 4 et le 18 juillet ;
- le 8 et le 22 août ;
- le 5 et le 19 septembre ;
- le 3 et le 17 octobre ;
- le 7 novembre.

Sous réserve de modifications. Infos détaillées sous **www.seod.ch**.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2026

Calendrier

Haute-Sorne - Sceut

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J	1 Nouvel An			2		4 Fête-Dieu
V	2 Saint Berchtold			3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1	5 Pâques	3	7
L	5	2	2	6 Lundi de Pâques	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12 Conteneurs pucés	9 Conteneurs pucés	9 Conteneurs pucés	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 Ascension	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24 Pentecôte	28
L	26 Conteneurs pucés	23 Conteneurs pucés	23 Conteneurs pucés	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Haute-Sorne - Sceut

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1 La Toussaint	6
L 6	 	3  	7  	5  	2  	7  
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8 	5	10
V 10	 	7  	11  	9  	6  	11  
S 11	 	8  	12  	10  	7  	12  
D 12		9	13	11	8	13
L 13	 	10  	14  	12  	9  	14  Conteneurs pucés
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20	 	17  	21  	19  	16  	21  
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27	 	24  	28  	26  	23  	28  Conteneurs pucés
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31  			30  Conteneurs pucés	
M						



Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères sacs SEOD

À mettre dans des sacs à ordures officiels. À déposer aux points de collecte intersection Corniche-Montmelon les jours de ramassage.



Papier et carton

À déposer aux écopoints aux heures autorisées ou à apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes mensuelles.



Verre

À déposer aux écopoints aux heures autorisées. À trier selon les couleurs.



Aluminium et boîtes de conserve

Aluminium et boîte de conserve mélangés, à déposer aux écopoints aux heures autorisées.



Textiles et chaussures

À déposer propres, dans des sacs fermés, aux écopoints aux heures autorisées ou chez Caritas Jura SA, à Delémont.



Capsules Nespresso (aluminium)

À mettre avec les ordures ménagères ou à rapporter aux points de vente ou à déposer aux écopoints aux heures autorisées.



Huiles minérales et végétales

Point de collecte centralisé, situé à la rue du Vieux Moulin 23 à Bassecourt, à côté du local voirie, aux mêmes horaires que les écopoints.



Ferraille (objets métalliques)

À apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes.



Appareils électriques et électroniques

À apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes mensuelles. Appareils producteurs de froid exclus.



Déchets inertes (petites quantités)

À apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Voir détails au dos de la brochure.



Sagex

À apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Seul le polystyrène expansé (EPS) est accepté (sagex blanc).



Cendres de bois

À apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes.



Déchets compostables ménagers

Y compris marc café, restes de repas cuits **SANS VIANDE**, **SANS OS** et **SANS POISSON**, vieux pain, branches (fagots l. max. 1,5m / Ø 40 cm). Exclu: sacs compost., plantes envahissantes, litières, cendres.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas sans viande, sans os et sans poisson, vieux pain, fromage, pâtes. À mettre avec les déchets compostables. Os, viande, poisson via ordures ménagères.



Déchets encombrants combustibles

Un déchet encombrant est **non recyclable** et il ne peut **pas être contenu dans un sac 110 lt**. Les parties métalliques doivent être enlevées.



Bois

Hormis les meubles qui sont à mettre avec les déchets encombrants combustibles, tout autre bois est à éliminer par l'intermédiaire du SEOD à Boécourt selon les tarifs en vigueur.



Piles et accumulateurs

À rapporter aux points de vente.



Médicaments

À rapporter aux points de vente.



CD

À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Emballage cadeau

À mettre avec les ordures ménagères dans des sacs officiels.



PET

À rapporter dans les points de vente.



Berlingots / Briques à boissons

À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Flacons en plastique avec bouchon

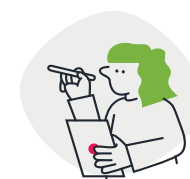
À rapporter dans les points de vente ou à mettre dans des sacs à ordures officiels.



Dépouilles d'animaux

À apporter au centre de déchets carnés à Soyhières. Ouvert de lundi à samedi de 9h30 à 11h30. Tél. 032 422 13 94. Interdit de les enterrer.

Les types de déchets



Tubes lumineux (néon) / LED

À rapporter aux points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, tél. 043 255 20 00.



Pneus

À rapporter dans les points de vente.



Déchets spéciaux des ménages

À apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Cartouches d'encre pour imprimantes

À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Plastiques agricoles

Plastiques agricoles y compris balles rondes à éliminer au SEOD à Boécourt selon les tarifs en vigueur.



Aérosols

À mettre avec les ordures ménagères dans des sacs officiels ou à déposer aux écopoints aux heures autorisées s'il s'agit d'aluminium recyclable. Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.

Bilan après une année de fonctionnement des écopoints

Les Autorités communales tirent un bilan très positif du fonctionnement de ces installations mises en service en mai 2024.

Elles remercient la population pour son respect de ces lieux de collectes et profitent de mettre l'accent sur les quelques points suivants.

Les compacteurs disponibles à l'écopoint du CCSC à Courfaivre et à celui des Grands Prés à Bassecourt sont destinés à recevoir aussi bien le carton que le papier et fonctionnent de manière autonome.

Les déchets collectés dans les écopoints sont destinés à être valorisés, raison pour laquelle il est important de prêter toute l'attention requise dans le tri de ces derniers. En effet, passé un certain degré d'impureté, des pénalités sont perçues par les recycleurs ce qui engendre un effet négatif sur les charges imputées à la population.

Dans le courant de l'année 2026, les Autorités communales auront pour principale tâche d'élaborer un nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets et ses tarifs, rendue nécessaire pour se conformer au droit supérieur, lequel impose le respect du principe de causalité.

Les Autorités communales informent, en outre, que le Centre de collecte et de valorisation (CCV), à Delémont, est en construction et qu'il devrait, selon toute vraisemblance, entrer en service au début de l'année 2027. Il s'agit ici de la dernière phase d'amélioration significative de la prestation à la population en matière de gestion de ses déchets. Ces équipements modernes seront accessibles 6 jours sur 7 et permettront d'y déposer plus de 30 fractions de déchets. De plus amples informations parviendront dans le courant de l'année 2026 avec l'objectif que la population de nos villages soit familiarisée avec ce nouveau fonctionnement dès sa mise à disposition.

Les Autorités communales vous réitèrent leurs remerciements et restent à disposition pour toute question ou autre complément.

Mémo *tri des déchets*



Déchets verts : règles d'usage



Pour rappel, les containers bruns sont réservés exclusivement à la collecte des déchets verts.

Il est important de veiller à ce que **le container soit fermé** lors du dépôt au bord de la chaussée, faute de quoi, le déchargement dans le camion n'est pas possible et risque d'endommager le container. En cas de température négative, il se peut que le contenu du container soit gelé ce qui rend impossible sa vidange.

Les containers doivent être amenés au bord de la route au plus tard à 6h00, le jour du ramassage. Ils ne peuvent pas demeurer à cet endroit à l'année.

Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les containers officiels (sac poubelle, big bag ou autres) **ne sont plus ramassés**. Seuls les fagots ficelés de maximum 150 cm de long et de 40 cm de diamètre sont encore admis et pris en charge.

Suite à la mise en service de la centrale Biogaz à Courtemelon, les restes de repas, sans viande, sans os et sans poisson, sont admis. Toutes formes de litières d'animaux sont exclues.

Nous vous informons que les containers bruns officiels SEOD sont garantis cinq ans et qu'ils peuvent être acquis à la commune qui se chargera de la livraison à domicile.

Contact

Les Services techniques communaux se tiennent à votre disposition au 032 427 08 60 pour tout complément d'information et vous remercient par avance pour l'attention que vous accordez à ce document.

Mémo *tri des déchets*

La déchetterie à votre service

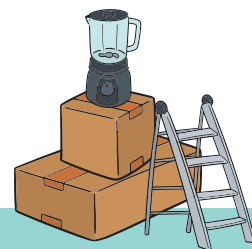
jusqu'à l'ouverture du Centre de collecte et de valorisation à Delémont

Chaque mois, une collecte de déchets est organisée à la place du Silo à sel à Glovelier. Les types de déchets collectés sont :

- le papier et le carton (non triés) ;
- la ferraille (objets métalliques) ;
- le sagex blanc ;
- les appareils électriques et électroniques ;
- les cendres de bois ;
- les déchets inertes (max. 20 lt/personne, hors déchets de construction).



Les appareils à production de froid, tels que les réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs ne sont pas repris. Ils doivent être recyclés via une filière permettant la récupération du gaz.



Nous vous informons qu'il est formellement interdit de se servir d'objets déposés dans les bennes.

Cela va à l'encontre du souhait du déposant et cet acte est assimilable à un vol.

Le ramassage des déchets encombrants

Les déchets encombrants sont ceux :

- qui n'entrent pas dans un sac à ordures **110 lt** officiel ;
- d'une longueur maximale de **2 mètres**, d'un poids maximal de **50 kg** par objet et de dimension supérieure à 50x50x50cm ;
- qui ne contiennent **pas de partie métallique**.

Ils sont à disposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet, au plus tard à 6h00.

Ne sont pas collectés :

- les déchets de **construction** et de **déconstruction** ;
- tout objet comportant des parties métalliques ;
- les appareils électroménagers et électroniques ;
- les cartons, le verre, le sagex, les déchets inertes, la ferraille, les palettes et le bois non issu de meubles ;
- les emballages plastiques ainsi que les boîtes de lessives.



Lorsqu'une maison doit être vidée, il convient de prendre contact avec l'administration communale ou avec une entreprise privée.

La tournée de ramassage des encombrants n'est pas prévue à cet effet.

Il est dans l'intérêt de tous de respecter les dispositions prévues. Les travaux qui doivent être entrepris consécutivement au comportement des contrevenants engendrent des frais supplémentaires qui doivent être couverts par la taxe de base annuelle. Les dépôts non conformes seront identifiés et sanctionnés.

Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.